



## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2021, 2022 et 2023

---

Avis public est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Lavaltrie devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau de la soussignée situé à l'hôtel de ville au 1370, rue Notre-Dame, le 14 septembre 2020.

Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit :

1. être faite sur la formule prescrite à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous mentionnée ;
2. être déposée, par la remise de cette formule dûment remplie ou par son envoi, par courrier recommandé, à l'adresse ci-dessous mentionnée, avant le 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
3. être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray  
550, rue De Montcalm  
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt

---

Madeleine Barbeau, OMA, Greffière